

<b>Zeitschrift:</b>	Revue historique vaudoise
<b>Herausgeber:</b>	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
<b>Band:</b>	23 (1915)
<b>Heft:</b>	5
<b>Artikel:</b>	La chapelle de Saint-Michél et Saint-Eloi dans l'église de Granges 1450 à 1680
<b>Autor:</b>	Burnand, Aug.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-20029">https://doi.org/10.5169/seals-20029</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de s'étonner que Claude Savoye se soit précisément adressé à lui pour mener à bien la formation d'un corps franc destiné à secourir la ville de Genève dans sa grande détresse. Savoye avait également de nombreuses relations à Bienne, à Neuchâtel, dans le Seeland bernois, c'est-à-dire dans une contrée que Farel avait agitée de la manière turbulente et entraînante, qui lui était habituelle, et où l'on pouvait compter qu'un vibrant appel à la population produirait de bons effets. Aux côtés de Wildermuth et des deux Genevois, deux Neuchâtelois considérés participaient aussi à la préparation de l'expédition ; c'étaient Jaques Baillod, du Val-de-Travers, et André Mazellier, de Neuchâtel. Un aumônier se trouva dans la personne du pasteur de Sornetan, Denys Lambert, un ancien moine. Mais le bras droit de Wildermuth, c'était son cousin Erhard Burger, de Nidau, qui, d'après Anshelm, a joué un rôle très important dans cette entreprise audacieuse.

(*A suivre.*)

---

LA CHAPELLE  
DE SAINT-MICHEL ET SAINT-ELOI  
DANS L'ÉGLISE DE GRANGES  
1450 à 1680.

---

Vers 1450, *Pierre Juanier*, prêtre de Granges, et *Jacques* son frère fondèrent dans l'église paroissiale de Ste-Marie, à Granges, un autel soit une chapelle en l'honneur de St-Michel et St-Eloi, qu'ils dotèrent d'une cense d'un muid de froment et de 6 livres bonnes lausannoises pour y célébrer trois messes par semaine, à prime, et dont l'altariste était l'un des fondateurs, Domp *Pierre Juanier*.

C'est ce que confirme d'ailleurs le procès-verbal de la visite opérée le 30 septembre 1453 par les délégués épiscopaux, François de Fuste, évêque de Grenade, et Henri d'Alibertis, abbé de Filly en Savoie (Bibl. bern. mss. helv. III, 115, fol. 827).

Deux ou trois ans plus tard, on ignore ensuite de quelle circonstance, mais probablement par ordre de l'Inquisition, les deux pieux fondateurs furent horriblement exécutés, le laïc Jacques Juanier par les flammes du bûcher, tandis que son frère, Domp Pierre Juanier, était décapité sur l'échafaud, eu égard à son caractère religieux. Cela se passa à peine six ans après la fondation de la chapelle, ainsi qu'il ressort d'une déclaration officielle de *Péronette Nicodi*, née *Fudraulx*, veuve du notaire Arnauld Nicody, de Granges. A teneur du droit de haute justice, les biens des condamnés, dont la succession fut même répudiée par leur sœur Ottonette, femme de Vulliesme Rossat, tombèrent aux mains du Seigneur Louis, duc de Savoie et roi de Chypre, qui en fit don à un certain *Jaquet Fudraulx*, de Granges. A sa mort, celui-ci institua héritière de tous ses biens et droits sa sœur, *Périssonne Estoppey*, résidant à Granges sous Trey, laquelle les transmit à son tour par testament à ses propres fils, *Nicod*, *Olivier* et *Vullième Estoppey*. Le premier s'installa alors à Granges et entra en 1490 en possession de l'héritage.

Dans un acte sur parchemin du 13 juin 1524, existant dans les archives particulières d'où nous exhumons ces détails, l'évêque Sébastien de Montfaucon concéda le rectorat de la chapelle de Saint-Michel et Saint-Eloi dans l'église de Granges à *Pierre Olivier alias Estoppey*, notaire du Diocèse de Lausanne, ses deux frères *Nicod* et *Vullième* exerçant le patronat de l'autel. Il y a là une surabondance de noms qui rend l'affaire peu claire.

L'année suivante, le 23 juin, *Nicod Oliverry alias Estoppey*,

notaire de Granges, fit son testament, d'après lequel entre autres la chapelle en question devait rester la propriété de ses descendants, ses deux fils *Jacques* et *Pierre* étant institués ses héritiers. Il assignait au recteur de la chapelle une cense de trois sols. La propriété de la chapelle revint en entier à *Pierre*, car le 26 août de la même année on le voit amodier pour trois ans cet autel, pour la somme de 66 sols lausannois, au sieur Claude Mondozi, altariste. Pierre Olivier alias *Estoppey* vivait encore en 1541 ; il se déclare petit-fils d'Arnault Nicod, notaire de Granges en 1490.

Mais vingt ans plus tard le nom d'Olivier a disparu. On a, en 1561, le testament de *Jaques Estoppey alias Nicod*, de Granges, qui institue comme héritier *Pierre*, fils de feu Pierre *Estoppey*, son frère. Le testateur élit sépulture dans la chapelle de Saint-Michel et Saint-Eloi.

Près d'un siècle s'écoule jusqu'à la mention, en 1647, de *François Estoppey*, châtelain de Villarzel, à Granges.

En 1680, le fils de ce dernier, Egrège *Daniel Estoppey*, ci-devant châtelain, entreprit en Terre Sainte un voyage au cours duquel il ne fit parvenir aucune nouvelle. A son retour il trouva la chapelle démolie par les ordres du Consistoire de la paroisse de Granges, qui y faisait installer une galerie, plus favorable aux besoins de l'église. On l'avait cru mort et il n'avait alors aucun héritier. Très affecté de cette manière de faire, où il voyait un « despect et mépris de ses anciens titres et de sa famille », Daniel *Estoppey* porta ses griefs et plaintes par devant Mgr le Bailli de Moudon, à Lucens, qui, par son Ordonnance baillivale du 17 août, engagea les cinq gouverneurs des communes à entrer en amiable composition avec le plaignant et à lui accorder les dédommgements qu'il réclamait, les matériaux de la voûte de la chapelle ayant été vendus au sr hôte Joly, qui les avait employés à construire la voûte de la grande cave de l'*Ours* (devenu plus tard l'au-

berge du *Cog*). Satisfaction fut ainsi donnée au demandeur et il lui fut reconnu le droit d'inhumer pour lui et les siens dans la tombe de ses prédécesseurs. En 1771, y fut encore enterré le père de *Louis Estoppey*, châtelain de Granges et Juge consistorial. Un banc à l'usage des femmes fut installé à la place de la chapelle en question, qui était attenante à celle des seigneurs de Marnand, du côté occidental de l'église.

\* \* \*

Louis Estoppey, l'auteur d'un « livre de raison » commencé en 1801, y a noté plusieurs particularités relatives à l'église de Granges. Il rappelle son joli clocher dont la flèche élégante est couverte de tuiles bigarrées du plus charmant effet. Il mentionne le tilleul planté à l'angle occidental du cimetière par le pasteur Curchod, en 1710, de la famille de M<sup>me</sup> Necker, née Curchod, dite « La Savante », épouse de M. Necker, ministre des finances de Louis XVI et père de M<sup>me</sup> de *Stale* (*sic*), épouse de l'ambassadeur suédois en France.

Il relate encore la présence de la grosse cloche de l'église de Granges donnée à la paroisse en échange de la grille qui séparait le chœur de la nef et qui, transportée à Berne à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, se trouve encore encastrée dans la grille qui ferme l'entrée du portail de la cathédrale. Peut-être ce don coïncida-t-il avec la visite que fit à l'église de Granges « le magnifique, puissant et très honoré seigneur Trésorier Wurstemberger », peu avant 1680, alors qu'il donna au Consistoire de cette paroisse le conseil de remplacer par une galerie la chapelle de Saint-Michel et Saint-Eloi « vu que les bancs des femmes qui étaient en icelle n'étaient pas assez en vue du Pasteur »; conseil qui fut suivi comme on l'a vu plus haut.

Berne paraît d'ailleurs avoir eu pour cette paroisse une sollicitude qui remonte déjà à l'époque qui suivit immédiatement les guerres de Bourgogne. On trouve en effet dans les manuaux du Conseil de Berne, à la date du 24 juin 1481, soit trois ans avant que la question des territoires conquis par les guerres de Bourgogne eût été réglée entre les confédérés : « Au Sacristain de Granges. Comme les ciboires, les fonts baptismaux et la crédence du st-sacrement ne sont pas sous clef et se trouvent ainsi mal gardés, invitation sérieuse de MM. SS. d'y remédier et de soigner ces objets comme il convient. »

Granges faisait-il donc à ce moment-là partie de l'éphémère *bailliage de Solopiern* (Surpierre) mentionné en 1478 ? Ce serait un point intéressant à élucider, cette période transitoire étant du reste fort mal connue.

AUG. BURNAND.

---

## LES ARBRES DE LA LIBERTÉ en 1798.

### L'arbre de liberté planté à Estavayer.

A Estavayer, le Grand conseil d'Estavayer du 27 janvier 1798, réuni sous la présidence de Noble Magnifique et très honoré Seigneur Avoyer de Lanther entend la lecture de différentes proclamations et missives et convoque immédiatement « tous les bourgeois chefs de famille internes de cette ville » pour leur en donner connaissance. L'avoyer s'étant retiré, « les prénommés Citoyens ont d'un accord unanime consenti d'arborer la cocarde verte, comme couleur de la république Lémanique, ensuite que les citoyens des treize villages Bourgeois seroient convoqués pour deux heures de relevée à l'effet de planter sur la place vers le